

## **Comment réfléchir à la constitution du dossier de demande de VAE ?**

La constitution du dossier est laissée libre au candidat.

Nous proposons ici un exemple de plan qu'il n'est en aucun cas obligatoire de suivre.

### **Introduction**

Le candidat peut expliciter ses motivations pour l'obtention d'un agrément par VAE.

### **Chapitre 1**

La rédaction de ce premier chapitre a pour objectif de :

- Rendre visible l'activité que le candidat a exercé ou qu'il exerce
- Cerner les contextes professionnels qui sont ou furent les siens

Il doit contenir :

- Une description des diverses activités d'enseignement et de pratique artistique du candidat
- Pour chacune des activités, une description de l'environnement professionnel (type d'établissement, cadre des activités, types de collègues avec lesquels il a été amené à collaborer, lieux d'enseignement, types de populations, types d'activités menées par ailleurs dans ces lieux par d'autres que le candidat)

### **Chapitre 2**

La rédaction de ce deuxième chapitre concerne le projet pédagogique du candidat.

L'écriture d'un projet d'enseignement dans le cadre de la VAE doit permettre à chaque participant de réfléchir à sa conception de l'enseignement au regard de ses propres expériences. Il ne s'agit pas de décrire un plan de cours ou de cursus : il s'agit d'une réflexion sur les divers aspects du métier.

Nous proposons au candidat de commencer la rédaction de son projet d'enseignement par ces deux étapes :

1. Tout le monde n'a pas les mêmes conceptions d'une discipline artistique ou du rôle d'un professeur. Dans cette première partie, le candidat énonce diverses conceptions de l'enseignement de sa discipline auxquelles il a été confronté qui, sans s'opposer nécessairement, amènent des attitudes pédagogiques ou artistiques parfois différentes ; il décrit ensuite sa propre posture au regard de ces diverses conceptions, en argumentant au départ de sa propre expérience tant d'enseignant que d'élève.
2. Il donne ensuite 3 ou 4 exemples d'activités d'élève (seul ou en groupe) qui permettent d'aller dans le sens qu'il souhaite développer et dont il a une maîtrise ou auxquelles il s'essaye aujourd'hui.

Puis, le candidat pourra affiner la rédaction de ce chapitre en décrivant son projet pédagogique, en veillant à démontrer qu'il possède les compétences listées dans le référentiel de compétences (cf. 2 – Mettre en œuvre un projet pédagogique). Il argumentera son propos par des exemples de réalisations (projets artistiques, concerts, etc.)

Ce travail de rédaction demande nécessairement au candidat de se documenter, d'échanger avec des collègues, de manière à mieux comprendre le sens à donner à la rédaction du dossier (que doit-il montrer ? comment sélectionner les informations pertinentes et les faire valoir ?)

Cette démarche doit permettre au candidat de maîtriser au mieux les nombreux facteurs qui qualifient un enseignant artistique aujourd'hui.

### **Conclusion**